

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 11 h 30, le 3 juin 2004.

Sont présents :

- M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président (à compter de la résolution E-2004-50)
- M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier (jusqu'à la résolution E-2004-51)
- Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Est absent :

- M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, ouvre la séance et préside la rencontre, en accord avec ses collègues présents, en attendant l'arrivée du président et du vice-président du comité exécutif. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 27 mai 2004

Résolution n° E-2004-48

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 27 mai 2004.

Adoptée à l'unanimité

Adhésion 2004 aux chambres de commerce Italienne, Française et Jeune chambre de commerce

Résolution n° E-2004-49

De renouveler l'adhésion corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à la Chambre de commerce Française au Canada (section Québec) pour l'année 2004 au montant de 258,80 \$, taxes incluses.

De renouveler, sur réception des avis de renouvellement, l'adhésion corporative de la CMQ à la Chambre de commerce italienne ainsi qu'à la Jeune chambre de commerce du Québec métropolitain pour l'année 2004.

Référence : Mémoire du 28 mai 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-091
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, se joint à la réunion.

Étude / morphologie du cadre bâti de la couronne périurbaine de la CMQ

Résolution n° E-2004-50

De confier un mandat pour une étude sur le cadre bâti en milieu périurbain de la CMQ à GIRBa, pour un montant de 19 952,50 \$, plus les taxes si applicables, le tout suivant la documentation jointe en annexe au mémoire du 27 mai 2004.

De prendre en considération les constats et réalités des villes et MRC du territoire métropolitain afin d'être en mesure de formuler des enjeux et orientations qui correspondent aux besoins et réalités du milieu.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et directeur général à signer, s'il y a lieu, le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 27 mai 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-092
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Étude / Élaboration d'un concept et d'orientations d'aménagement d'un réseau vert et bleu sur le territoire de la CMQ

Résolution n° E-2004-51

D'accorder un contrat pour l'élaboration d'un concept et d'orientations d'aménagement d'un réseau vert et bleu sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec à EB Experts-Conseils au montant de 19 830\$ excluant la TPS et la TVQ, le tout suivant le document de soumission et la recommandation du comité d'évaluation des offres.

D'exécuter les travaux en coordination avec les villes de Québec, de Lévis et les MRC du territoire métropolitain.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général à signer, s'il y a lieu, le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 28 mai 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-093
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Michel Giroux quitte la réunion.

Aide financière / Marathon des Deux Rives

Résolution n° E-2004-52

D'appuyer le Marathon des Deux Rives pour la 7^e édition de son marathon qui se tiendra sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec en 2004, en lui accordant une aide financière de 20 000 \$.

D'informer l'organisation du marathon ainsi que les villes de Québec et de Lévis que la contribution de la CMQ doit être comprise comme la contribution monétaire des villes et MRC du territoire métropolitain à cet événement et que, par conséquent, les villes et MRC du territoire et en particulier les villes de Québec et de Lévis n'ont pas à être sollicitées pour une contribution monétaire additionnelle à l'événement.

D'autoriser le président et le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 28 mai 2004
Certificat du
Trésorier : CT-2004-094
Responsable : Développement économique

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

VICE-PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE